



Assemblée générale

Distr. générale
6 août 2001

Original: français

Cinquante-sixième session

Point 20 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe
fournis par l'Organisation des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale :
assistance économique spéciale à certains pays ou régions**

Assistance spéciale pour le redressement économique et la reconstruction de la République démocratique du Congo**

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Conformément aux dispositions de la résolution 55/166 de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 2000, le présent rapport décrit l'assistance financière et matérielle fournie par le système des Nations Unies à la République démocratique du Congo dans le cadre de son processus de relèvement économique et de reconstruction.

II. Contexte général de la République démocratique du Congo

2. La République démocratique du Congo a une superficie de 2 345 000 kilomètres carrés qui en fait le troisième pays le plus étendu de toute l'Afrique. Le pays partage des frontières avec neuf autres : République du Congo au nord-ouest, République centrafricaine

au nord, Soudan au nord-est, Ouganda, Rwanda, Burundi et République-Unie de Tanzanie à l'est, Zambie au sud-est, et Angola au sud-ouest. Il dispose, à son extrême ouest, d'un mince littoral sur l'océan Atlantique. Le relief de la République démocratique du Congo est essentiellement composé d'une immense cuvette à fond plat au centre du pays (47 % du territoire) dont les abords sont graduellement relevés (entre 500 et 1 500 m d'altitude) pour atteindre des élévations impressionnantes dans sa partie orientale (plus de 1 500 m d'altitude).

3. Avec un rythme de croissance annuelle de 3,1 % en moyenne, la population congolaise qui doit avoir dépassé 52 millions à la fin de 2000, atteindrait 80 millions en 2015. Elle est très inégalement répartie sur le territoire national avec une forte concentration en milieu urbain, atteignant, dès 1975, près de 30 % du total. La République démocratique du Congo compte près d'une dizaine de villes de 100 000 à 600 000 habitants. La capitale, Kinshasa, est peuplée d'environ 6 millions d'habitants sur les 15 millions vivant en milieu urbain.

* A/56/150.

** Le retard intervenu dans la présentation du présent rapport est imputable au temps qu'il a fallu consacrer à la collecte des renseignements et à l'obtention des autorisations nécessaires.



4. Depuis plus de quatre ans, le pays connaît une crise majeure due aux guerres successives dont la première, partie de l'est du pays en 1996, a mis fin au régime du maréchal Mobutu le 17 mai 1997. Un peu plus d'un an après, le 2 août 1998, une autre guerre s'est déclenchée, toujours à partir de l'est du pays. Cette deuxième guerre, mettant aux prises trois mouvements de rébellion, appuyés par les armées régulières du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda, face au Gouvernement central appuyé, à sa demande, par l'Angola, la Namibie et le Zimbabwe (pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe) s'est avérée la plus meurtrière (plus de 2 millions de morts et 1,8 million de déplacés) et la plus destructrice, en plus du fait qu'elle a consacré une partition de fait du pays en pôles administratifs distincts en fonction de territoires occupés par les différents protagonistes.

5. Malgré ce contexte de guerre, des tentatives de réorganisation de l'espace politique en République démocratique du Congo se sont succédé sur la partie du territoire sous contrôle du Gouvernement, bien que sur fond de contestation. De nouveaux partis politiques ont été agréés et autorisés à fonctionner selon les décrets-lois portant organisation et fonctionnement des partis et groupements politiques, et les réglementations des associations sans but lucratif, promulgués en 1999. Le Gouvernement a, en 2000, mis en place une Assemblée constituante et législative – Parlement de transition (ACL-PT) dont les membres ont été désignés par le pouvoir, avec, entre autres, le mandat d'élaborer la nouvelle constitution à soumettre au référendum populaire.

6. Cependant, la majorité de la classe politique, tout comme la communauté internationale, trouvait en ces actes du Gouvernement, une tentative de contourner le dialogue intercongolais prévu dans le cadre de l'Accord de cessez-le-feu signé le 10 juillet 1999 à Lusaka à l'initiative de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Cet accord est assorti d'une procédure de règlement pacifique du conflit et de rétablissement de la paix. La procédure passe, entre autres, par l'envoi d'une mission d'observateurs militaires neutres sous les auspices des Nations Unies, l'ouverture de négociations politiques intercongolaises devant déboucher sur l'instauration d'un ordre institutionnel nouveau, l'envoi d'une force d'interposition des Nations Unies et le retrait en ordre des forces étrangères. Le Conseil de sécurité, qui a autorisé le déploiement d'officiers de liaison militaire à partir d'août 1999, a établi par sa

résolution 1279 (1999) du 30 novembre 1999, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

7. La mise en oeuvre rapide de l'Accord de Lusaka n'a pas été facilitée par diverses entraves créées par les belligérants et même entre alliés, dont la plus flagrante fut le deuxième affrontement entre les troupes ougandaises et rwandaises à Kisangani du 5 au 10 juin 2000, changeant toute la donne de la guerre, et d'autre part à cause de la récusation par le Gouvernement du Président Laurent-Désiré Kabila du facilitateur désigné pour le dialogue intercongolais, Sir Ketumile Masire, ancien Président du Botswana, ainsi que le voeu dudit gouvernement de réviser cet accord.

8. Investi le 25 janvier 2001, le général-major Joseph Kabila a rassuré la communauté nationale et internationale par son discours d'ouverture et de paix et par sa politique qui tend à favoriser le déploiement des troupes de la MONUC, le désengagement du front, et l'action du facilitateur du dialogue intercongolais, Sir Ketumile Masire. Cette nouvelle donne a permis à la MONUC de déployer ses troupes dans plusieurs localités des deux côtés de la ligne de front. Quant au dialogue intercongolais, la signature à Lusaka le 4 mai 2001 de la déclaration des principes fondamentaux relatifs audit dialogue par le Gouvernement et les deux mouvements rebelles, est un pas dans la bonne direction.

9. Les résultats du sommet régional tenu le 15 février 2001 à Lusaka et des réunions des 21 et 22 février 2001 du Conseil de sécurité avec le Comité politique à New York ont fait renaître l'espoir de voir progresser la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka. Les parties se sont engagées à l'égard du plan de Kampala et des sous-plans de Harare concernant le désengagement et le redéploiement des forces, signés respectivement en avril et décembre 2000. Une importante mission du Conseil de sécurité a, du 15 au 26 mai 2001, visité la République démocratique du Congo et d'autres pays de la région des Grands Lacs et a engagé d'importantes consultations sur le devenir du processus de paix.

10. Par sa résolution 1355 (2001), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MONUC jusqu'au 15 juin 2002, et appelé toutes les parties à oeuvrer en faveur du respect des différentes résolutions pertinentes des Nations Unies relatives à la situation en République démocratique du Congo, en particulier le retrait des troupes étrangères et le désengagement des forces

et autres belligérants, conformément aux sous-plans de Harare. La MONUC a réussi, grâce au projet dit « Barge de la paix », à ouvrir le fleuve Congo à la navigation et à lancer une partie de ses projets à impact rapide, notamment la relance de l'activité à Mbandaka, Kalémie, Kisangani, Goma, Kabinda et Kinshasa. De même, un début de dialogue a été engagé à l'échelle régionale, notamment entre le Président Joseph Kabila et des dirigeants de pays voisins, notamment l'Ouganda et le Rwanda. C'est dans ce cadre qu'une rencontre tripartite a été organisée à l'initiative du Secrétaire général, en marge de sa participation au Sommet de l'OUA à Lusaka, en juillet.

11. Le respect du cessez-le-feu depuis plusieurs semaines ainsi que l'intention affichée du Gouvernement de s'efforcer de relancer l'économie et la coopération internationale se traduisent par un climat plus optimiste sur les chances de voir le conflit prendre fin.

12. En dépit de ses potentialités énormes et de la situation économique favorable du début des années 60, la République démocratique du Congo traverse actuellement une situation économique, financière et sociale difficile. Ce vaste territoire qui dispose de ressources naturelles remarquables (mines, agriculture, forêt, énergie) reste caractérisé par des indicateurs sociaux parmi les plus défavorables au monde. La République démocratique du Congo est classée parmi les plus pauvres pays du monde. Selon le Rapport mondial du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur le développement humain (édition 2001), la valeur de l'indice de développement humain de la République démocratique du Congo (0,430), qui est l'une des plus faibles du monde, la classe au 142^e rang sur les 164 pays évalués.

13. La morosité de la situation économique, très perceptible en 1999, a été exacerbée en 2000 et au premier trimestre de 2001. L'environnement macroéconomique reste marqué par les conséquences de la guerre, provoquant un profond rétrécissement de l'activité de production, et par les conséquences de certaines mesures gouvernementales prises sous le règne du Président Laurent-Désiré Kabila, qui se sont révélées nocives. Malgré de nouvelles mesures visant à corriger le tir, le nouveau Gouvernement reste tributaire de l'inflation toujours galopante, de l'instabilité monétaire, de la persistance du déficit des finances publiques, d'une très lourde dette extérieure et d'un climat social particulièrement tendu.

14. Les dernières mesures de libéralisation du secteur économique prises par les nouvelles autorités du pays au premier trimestre 2001, à savoir la publication d'une nouvelle réglementation de change autorisant les transactions commerciales en monnaies étrangères et la détention des devises étrangères, la libéralisation du secteur du diamant, ainsi que la volonté affichée de collaborer avec les institutions de Bretton Woods, a redonné espoir aux partenaires du développement. Le Gouvernement et le Fonds Monétaire International (FMI) travaillent déjà sur un programme intérimaire de stabilisation macroéconomique.

III. Situation économique

15. L'activité économique s'est dégradée entre 1997 et 2000, surtout depuis deux ans. Le produit intérieur brut a enregistré une baisse cumulée de 21,9 %, pour la période 1997-2000, soit une régression moyenne annuelle de 5,3 %. La baisse d'activité enregistrée pendant cette période a concerné tous les secteurs économiques. Ainsi, l'agriculture, qui intervient pour plus de 50 % dans la formation du PIB, a contribué pour 41,1 % à la baisse de cet agrégat, les industries pour 17,8 %, les services pour 38,4 % et enfin les droits et taxes pour 2,7 %. La chute de la croissance économique autour de ces années reflète l'impact négatif des évolutions observées au niveau des principales composantes de la demande intérieure. La consommation des ménages représente plus de 90 % du recul du PIB pendant cette période.

A. Inflation et taux de change

16. Le taux annuel moyen d'inflation s'est établi à 212,4 % selon l'indice des prix à la consommation calculé par la Banque centrale du Congo entre 1997 et 2000. Ce niveau d'inflation demeure extrêmement élevé bien qu'en diminution par rapport à la période 1993-1996 où il avait atteint des niveaux records (1 984 % en moyenne annuelle et 9 796,9 % pour la seule année 1994). Le haut niveau de l'inflation entre 1997 et 2000, tout comme au cours des périodes précédentes, est l'un des facteurs de la dislocation du système financier.

17. En raison de son extraversion, l'économie congolaise dépend étroitement des recettes d'exportation et des apports de capitaux extérieurs. Dans un contexte marqué par l'aggravation des déficits

de l'État et par l'ampleur des émissions monétaires, bien que stoppées depuis quelques semaines, la baisse de l'offre des devises étrangères a eu pour impact de déséquilibrer le marché des changes. Ce dernier a été dominé par la dépréciation continue de la monnaie nationale par rapport aux devises et l'élargissement de l'écart entre les taux de change officiel et parallèle. Après une appréciation de 8,1 % par rapport au dollar des États-Unis enregistrée à fin décembre 1997, le taux de change de la monnaie nationale s'est déprécié depuis trois ans respectivement de 69,4 % (1998), 85,9 % (1999) et 81,9 % (2000). En vue d'atténuer l'impact des dépréciations fréquentes du taux de change sur les prix des biens et services et limiter l'impact des rémunérations indexées au taux de change sur le budget de l'État, le Gouvernement administre le taux de change interbancaire depuis le second semestre 1998. À cause de cette politique, l'écart entre les taux de change officiel et parallèle s'est creusé davantage, passant de 3,8 % à fin décembre 1997 à 466,7 % et 182 % à fin 1999 et 2000 respectivement.

B. Situation monétaire

18. La situation monétaire a été caractérisée par un accroissement exponentiel du rythme de formation des liquidités intérieures, avec conséquences néfastes sur les prix intérieurs et le taux de change. En effet, sous l'impulsion du crédit intérieur, surtout à l'État, la masse monétaire s'est accrue de 51,9 % à fin 1997, 157,8 % à fin 1998, 363,3 % à fin 1999 et 533,2 % au terme de l'an 2000. Le rythme de création monétaire à fin 1997 a été le plus faible de la période en raison de la bonne tenue des finances publiques.

C. Relations et dette extérieures

19. Au plan des relations extérieures, la situation économique a été marquée par une baisse tendancielle tant des exportations que des importations et par une réduction sensible des excédents commerciaux. Le niveau des exportations du pays est passé de 1 448,9 millions de dollars des États-Unis en 1997 à 792,7 millions à fin 2000. Le déficit des transactions courantes a représenté en moyenne 4,5 % du PIB pendant la période 1997-2000 et le déficit global de la balance des paiements 8,6 %.

20. Le stock de la dette extérieure du pays a atteint 12,3 milliards de dollars des États-Unis au 30 juin

2000. À la même date, les arriérés sur la dette, intérêts et principal, s'élevaient à 8,7 milliards de dollars. Le montant de la dette a représenté en moyenne 241,2 % du PIB entre 1997 et 1999 tandis que le service de la dette est passé de 479,6 % à 830,1 % des exportations des biens et services.

D. Aide publique au développement

21. Au titre de l'aide publique au développement, la République démocratique du Congo a reçu, en 1999, 194 758 000 dollars contre 140 203 000 dollars en 1998 soit un accroissement de 39 %. Cette embellie vient interrompre une tendance à la baisse des apports d'assistance à la République démocratique du Congo qu'on observe depuis 1996 : -48 % en 1997, -46 % en 1998. Elle est le fait d'une recrudescence de l'aide multilatérale qui s'est accrue de 37 % en 1999, notamment celle du système des Nations Unies (+37 %) et de l'Union européenne (+36 %). Le FMI et la Banque mondiale ont continué à limiter leur appui à la République démocratique du Congo à des missions d'information et d'évaluation dont les coûts sont difficiles à évaluer. L'aide bilatérale a par contre régressé de 50,54 % passant de 45,5 millions de dollars à 22,5 millions de dollars.

22. Malgré cette embellie, l'aide publique au développement pour la République démocratique du Congo reste gênée par les mêmes facteurs depuis une décennie, à savoir : i) la poursuite du gel de la coopération structurelle entre la République démocratique du Congo et la plupart de ses principaux partenaires extérieurs, processus qui dure depuis 1991 après les événements malheureux des pillages de 1991-1993; ii) l'attentisme des donateurs compte tenu de la situation des deux guerres qu'a connues la République démocratique du Congo en 1996-1997 et celle déclenchée en août 1998, et ce malgré l'amorce du dialogue macroéconomique, signalé plus haut. La mise en oeuvre du programme intérimaire du Gouvernement se heurte ainsi à un grave problème de financement extérieur pourtant indispensable vu l'exiguïté des ressources internes du pays, et le problème pendant des arriérés de la dette extérieure de la République démocratique du Congo qui bloque les mécanismes classiques d'aide publique au développement. L'aide humanitaire est donc restée la forme privilégiée sous laquelle l'assistance est octroyée à la République démocratique du Congo. Entre 1998 et 1999, ce type d'assistance a

augmenté de 29 %, pour représenter 39 % du total en 1999. Une proportion toutefois en déclin par rapport aux années antérieures : 76,8 %, 64,03 % et 46,41 % du total respectivement en 1996, 1997 et 1998.

E. Situation sociale et humanitaire

23. La persistance de la décroissance économique a gravement affecté la production des biens et services sociaux en République démocratique du Congo. Face à l'amenuisement des ressources de l'État et à la baisse de l'aide publique au développement, les dépenses les plus faibles ont concerné les secteurs de la santé et de l'éducation. À quelques exceptions près, la situation sociale et humanitaire reste caractérisée par les facteurs mentionnés dans le rapport précédent, à savoir :

a) Faible pourcentage des dépenses publiques dans le secteur social, lié à l'arrêt complet de la coopération bilatérale :

i) Les dépenses de santé sont tombées de 0,8 % du PNB en 1990 à 0,02 % en 1998 contre une moyenne de 1,8 % du PNB pour l'Afrique subsaharienne. Elles ont représenté 0,3 % des dépenses totales en 1998 contre 3,9 % en 1990, avec pour conséquence la résurgence de maladies jadis maîtrisées (trypanosomiase, tuberculose, lèpre), cause d'un taux de mortalité incroyablement élevé;

ii) Les dépenses d'éducation se sont maintenues à environ 0,1 % du PNB entre 1990 et 1998. La moyenne subsaharienne et celle des pays en développement se sont chiffrées respectivement à un peu moins de 5 % et 3 % du PNB en 1998;

b) Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans oscillant autour de 207 ‰, alors que la tendance moyenne pour les pays à faible développement humain était de 169 ‰ en 1997. Parallèlement, le taux de mortalité maternelle a connu une hausse pour atteindre 1 870 décès pour 100 000 naissances;

c) Une espérance de vie à la naissance de 51,2 ans en 1998 (52,7 ans pour les femmes et 49,6 ans pour les hommes) contre 53 ans en 1987; cette baisse est liée à l'augmentation de la mortalité, notamment infantile (127 ‰ à 137 ‰), infanto-juvénile (213 ‰ à 220 ‰) et maternelle (1 870 à 2 000 pour 100 000 naissances vivantes). Ces taux exceptionnellement élevés révèlent une véritable catastrophe hu-

maine/démographique cachée par les effets de la guerre. On estime en effet que : i) sur les 2 360 000 à 2 500 000 naissances annuelles, plus de 203 000 bébés meurent au bout d'une semaine, plus de 323 000 enfants avant d'atteindre leur premier anniversaire et plus de 518 000 avant l'âge de 5 ans; ii) 47 000 à 50 000 femmes meurent chaque année en accouchant dont plus de 6 000 à Kinshasa, la capitale; et iii) le nombre exceptionnellement élevé de décès maternels est lié, entre autres, aux avortements clandestins souvent mortels qui affectent 30 % des adolescentes de moins de 19 ans, ce qui correspond à peu près à 700 000 adolescentes de 12 à 19 ans;

d) Un taux de scolarisation (tous niveaux confondus) évalué à 39 % en 1997 contre une moyenne des pays en développement de 59 % et de 44 % pour l'Afrique subsaharienne;

e) Un taux d'alphabétisation des adultes de 41 % pour les femmes et 71,3 % pour les hommes en 1998, correspondant à un taux de 58,9 % pour les deux sexes confondus, contre 62 % en 1985;

f) Un fort pourcentage de personnes sans accès aux services de base : 41 % pour les soins de santé; 58 % pour l'eau potable; 82 % pour les services sanitaires;

g) Les mouvements incessants et incontrôlés des populations à cause de la guerre et l'accroissement élevé du nombre de personnes déplacées, en particulier dans le Nord et Sud-Kivu où plus d'un million sont déplacées sans compter un nombre inchiffrable de personnes cachées dans les forêts;

h) Une aggravation fort préoccupante du chômage : les statistiques relatives aux effectifs des travailleurs de l'administration publique et du secteur privé indiquent une réduction de 36,1 % du niveau de l'emploi dans ces secteurs. En effet, l'effectif global des travailleurs des secteurs public et privé est passé de 928 500 en 1997 à 593 300 en 1999.

24. Devant l'ampleur de la crise que traduisent ces indicateurs, on ne peut conclure cette partie du rapport que dans les mêmes termes que le précédent en soulignant l'urgence de rétablir la paix, de préparer et de mettre en oeuvre un plan national de lutte contre la pauvreté en faveur de la frange de la population ne pouvant bénéficier automatiquement de la reprise de la croissance économique, mais aussi de continuer l'assistance humanitaire en attendant une véritable re-

lance qui donnera à tous les Congolais les moyens de se prendre en charge. Ce plan prendra en compte les préoccupations de la partie de la population présentant un degré de vulnérabilité relativement important et en particulier les femmes, les enfants, les jeunes sans emploi et les personnes affectées par le VIH/sida.

IV. Mesures et options économiques

25. Les tendances décrites ci-dessus résultent essentiellement du difficile contexte de guerre exacerbé par des politiques qui ont montré leurs limites en ce qu'elles ont visé à régenter administrativement tous les domaines de l'économie. Conscient de cet état de choses, le nouveau chef de l'État a, dans son discours d'investiture, indiqué que l'économie congolaise doit, à l'ère de la mondialisation, se libéraliser et s'ouvrir davantage aux capitaux extérieurs en vue d'accroître la production intérieure et de diversifier les exportations du pays. Un programme intérimaire a été élaboré dans cette perspective afin de restaurer un minimum de stabilité macroéconomique et des conditions de rentabilité et de sécurité qui attirent les investissements étrangers et permettent un dialogue fructueux avec les partenaires extérieurs sur l'épineux problème de l'endettement extérieur de la République démocratique du Congo.

26. L'objectif majeur du programme intérimaire est de casser la spirale inflationniste et de mettre un terme aux distorsions de l'économie par une politique budgétaire rigoureuse et une politique monétaire compatible avec les objectifs retenus. Sur le plan des réformes, le programme préconise les politiques ci-après :

a) Politique des changes : le décret-loi No 004/2001 du 31 janvier 2001 et la nouvelle réglementation des changes consacrent la libéralisation de l'économie en cette matière; le taux de change interbancaire sera relevé progressivement pour réduire l'écart avec le taux parallèle;

b) Politique minière et des investissements :
i) un nouveau code minier est en cours d'élaboration pour instaurer une fiscalité adaptée aux réalités de l'industrie minière moderne; ii) les mesures de libéralisation du secteur du diamant sont en cours de finalisation pour supprimer le monopole instauré dans le secteur et rétablir l'exercice des comptoirs d'achat; iii) le nouveau code des investissements en cours de révision tente de concrétiser l'option fondamentale de l'économie sociale de marché qui départage les rôles

économiques des principaux acteurs sociaux (État, secteur privé, société civile);

c) Politique des prix : le régime reste celui de l'ordonnance loi No 83/026 du 12 septembre 1983 consacrant la liberté des prix assortie d'un contrôle a posteriori sauf pour quelques biens et services considérés comme socialement sensibles (eau, électricité, carburants, transports publics) qui sont soumis à l'homologation préalable.

V. Situation et défis de gouvernance

27. L'an 2000 a été marqué par la recherche laborieuse de la paix et d'un consensus interne. Les initiatives diverses prises pour y parvenir n'ont pas abouti, notamment la consultation nationale lancée par les chefs des confessions religieuses et voulue comme un forum de dialogue et de réconciliation. Cette consultation a réuni, du 24 février au 11 mars 2000, des représentants de la société civile et des groupes d'opinion pour baliser la voie conduisant aux négociations politiques intercongolaises prévues par les Accords de Lusaka. Les recommandations faites au terme des travaux n'ont été suivies d'aucun effet. Les tentatives du Président Laurent Kabila d'organiser une rencontre intercongolaise sous l'égide du Président Omar Bongo à Libreville, dans le but de constituer un front patriotique, d'isoler les agresseurs et de passer outre à l'Accord de Lusaka, ont échoué.

28. Le Président Joseph Kabila a accepté que Sir Ketumile Masire puisse poursuivre sa tâche de facilitateur neutre du dialogue intercongolais. Le Gouvernement avait ainsi retiré les préalables qu'il posait, notamment la nécessité du retrait des forces étrangères avant tout dialogue. Pour consolider cette ouverture, le Président Kabila a promulgué, le 17 mai 2001, la loi No 001/2001 sur les partis politiques, qui vient abroger la loi 194 (17 juillet 1999) dont les insuffisances étaient relevées par l'ensemble de la classe politique congolaise. Se fondant sur la déclaration de principes fondamentaux, signée à Lusaka le 4 mai par l'ensemble des parties, l'opération de sélection des représentants des provinces a effectivement été lancée par le facilitateur, aux fins de la tenue, fixée au 20 août 2001, d'une commission préparatoire qui débattrait, entre autres, des différents aspects du dialogue intercongolais.

29. La poursuite du conflit a eu des effets désastreux sur la situation des droits de l'homme en République

démocratique du Congo. À Bukavu, la relégation en février 2000 de l'évêque, Mgr Emmanuel Kataliko, accusé de prêcher la haine tribale, a accru la tension entre le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) et la population. La mesure de relégation a été levée en septembre 2000, mais le prélat est mort peu après et son décès a envenimé les rapports de la population avec le mouvement rebelle.

30. Dans la Province orientale, le district de l'Ituri est devenu, dès janvier 2000, le théâtre de violents affrontements interethniques, attisés par la présence de groupes armés. Le conflit a provoqué la mort de 5 000 à 7 000 personnes et le déplacement de 180 000 autres. Après une première médiation, un calme précaire a régné dans le district jusqu'en décembre. En effet, les rivalités au sein du mouvement rebelle Rassemblement congolais pour la démocratie-Mouvement de libération (RCD/ML) ont provoqué un nouveau cycle de violences sans témoins puisque les organismes humanitaires ont dû quitter le secteur vu l'insécurité. Celle-ci a mené à l'assassinat de six agents du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en avril 2001.

31. D'autre part, la situation est demeurée particulièrement inquiétante dans les provinces de l'est, et notamment du fait des activités des groupes armés, de violations de cessez-le-feu et de tensions ethniques, mais aussi en raison de la crise économique et humanitaire que vivent les populations. L'Organisation des Nations Unies devra donc envisager de prendre des dispositions face à la situation que va créer, en République démocratique du Congo, le retrait des forces étrangères dont relève actuellement la sécurité des populations civiles dans les régions sous leur contrôle. Le Conseil de sécurité a exprimé ses vives préoccupations quant à la poursuite de l'exploitation illégale des richesses du Congo, et a décidé de proroger le mandat du Groupe d'experts chargé de la question, en vue de compléter le premier rapport établi en avril 2000.

32. Outre les violations directement liées au conflit, l'an 2000 a été ponctué de différents cas d'arrestations et détentions illégales, d'atteinte aux libertés de la presse et d'association et de menées tant du pouvoir central que des mouvements rebelles. La signature d'un décret portant amnistie générale permettra certes de libérer bon nombre de détenus, surtout à Kinshasa, mais les arrestations se poursuivront après le décret dont la mise en oeuvre ne sera que partielle.

33. L'avènement du Président Joseph Kabila a apporté beaucoup d'espoir à la situation des droits de l'homme. Parmi ses premiers actes de chef de l'État figurent la fermeture de tous les lieux de détention ne dépendant pas des parquets et l'organisation de la Conférence nationale sur les droits de l'homme dont les travaux se sont déroulés du 24 au 29 juin 2001 avec la participation de 385 délégués représentant les différentes provinces du pays et de 30 observateurs congolais et étrangers. Cette conférence a permis de déterminer les priorités dans le domaine des droits de l'homme en vue d'engager les réformes nécessaires, surtout dans le domaine de la justice civile et militaire, y compris les services de sécurité. Elle a en outre adopté la Charte nationale des droits de l'homme et le Plan d'action national de promotion et de protection des droits de l'homme.

34. En conclusion, il est évident qu'après la longue période d'immobilisme apparent qui a suivi le déploiement de la MONUC en septembre 1999, il y a eu d'importants changements depuis le début de 2001. Les événements mouvementés en République démocratique du Congo, aussi tragiques soient-ils, ont fait évoluer la situation d'une façon relativement positive. Un calme relatif est constaté le long des lignes d'affrontement divisant les forces en présence et le Gouvernement a accepté que Sir Ketumile Masire joue son rôle de facilitateur neutre du dialogue intercongolais. Parmi les défis à relever pour la réussite de ce dialogue figurent i) la question de la représentation des partis politiques qui sont non seulement très nombreux (plus de 200), mais aussi et surtout divisés en plusieurs ailes antagonistes; et ii) la question de la représentation du RCD, actuellement divisé en deux ailes dont l'une, le RCD/ML, s'est alliée au Mouvement de libération du Congo (MLC).

VI. Situation et défis du développement économique et humain durable

35. Le dernier rapport constatait une aggravation d'année en année de la situation et des défis en matière de développement humain durable suite à l'instabilité chronique de l'environnement politique, économique, social et sécuritaire de la République démocratique du Congo. Ce constat a été approfondi et systématisé dans le premier Rapport national sur le développement humain en République démocratique du Congo publié

avec l'aide du PNUD et élaboré par une équipe de consultants nationaux indépendants.

36. Le rapport est focalisé sur la gouvernance, c'est-à-dire la responsabilité des pouvoirs publics dans le développement humain durable. L'observation du processus de développement humain depuis l'indépendance acquise en 1960 fait dire aux auteurs que l'État en République démocratique du Congo n'a pas correctement exercé son autorité de façon à assurer : i) un partenariat positif avec la société civile comme ensemble de groupes qui participent aux activités économiques, politiques, sociales et culturelles; ii) un environnement politique, juridique et macroéconomique propice aux activités productives et à la sécurité des biens et des personnes; iii) un soutien au secteur privé comme créateur d'emplois et générateur de revenus; iv) une culture de respect de l'intérêt collectif comme gage d'un assainissement des mœurs politiques caractérisées par la corruption et l'impunité. Les causes de cet échec de l'État sont à la fois conjoncturelles et structurelles.

37. Pour rendre compte de cet échec de l'État et de la gouvernance observé en République démocratique du Congo de 1960 à 1999, le rapport évalue le développement humain durable à partir des données relatives aux critères ci-après :

a) **L'accessibilité des services sociaux de base (santé, éducation et emploi).** Le rapport observe qu'en dépit d'une politique de libéralisation adoptée en matière de gestion des écoles et des formations de santé, l'accès aux soins de santé et à l'éducation reste insuffisant. La qualité de l'enseignement et le taux de scolarisation sont en baisse constante. On constate la réapparition et l'extension des maladies endémiques : diarrhée, choléra, méningite, VIH, bilharziose, tuberculose, maladies respiratoires, maladie du sommeil, responsables, bien plus que le conflit en soi, d'une forte hausse du taux de mortalité. Car la politique de libéralisation a eu des effets pervers, notamment en ce qui concerne la responsabilité résiduelle de l'État pour ce qui est des infrastructures de base dans l'administration des soins de santé primaires ainsi que dans l'éducation fondamentale. La situation de l'emploi est encore plus préoccupante, constate le rapport : le taux de création d'emplois serait nul, notamment dans le secteur moderne. L'administration publique et les entreprises publiques, principaux employeurs, atteindraient déjà le seuil de saturation avec une pléthore de personnel dans toutes les structures. Le

système des pensions et retraites est des plus aléatoires et il n'existe pas de mécanismes d'assurance maladie ni de protection des travailleurs. Les rapports de force défavorables sur le marché du travail ont considérablement affaibli le mouvement syndical;

b) **La qualité des cadres de vie (habitat, logement, environnement).** Sur ce plan, le rapport constate un état de dégradation avancée des cadres dans lesquels vivent les Congolais. La qualité de vie se détériore dans les agglomérations : pertes de propriétés et de vies humaines dues aux érosions, à l'ensablement et aux inondations; état d'insalubrité générale faute de systèmes appropriés de gestion des déchets solides et liquides; promiscuité intense liée aussi bien à l'explosion démographique qu'aux concentrations anarchiques des populations; dégradation physique et chimique des sols; pollutions de toute nature; et surtout déforestation de la périphérie. La croissance rapide de la population urbaine s'est accompagnée d'une augmentation des besoins en services urbains (logement, infrastructures de transport, adduction d'eau, établissements scolaires, centres hospitaliers). Cet état de choses interpelle encore les pouvoirs publics dans leur mission d'assurer les infrastructures de base. Mais l'organisation administrative des communes, villes ou territoires en matière d'urbanisme, de travaux publics, de voirie et drainage, etc., souffrirait, selon le rapport, de deux grands maux : d'abord une centralisation extrême, qui ne laisse aucun moyen financier et matériel d'intervention au niveau des responsables communaux; ensuite un dualisme dysfonctionnel entre la composante « protection de l'environnement » et la composante « conservation de la nature » de la politique gouvernementale. La première de ces composantes subirait ainsi les effets néfastes de cette structure dualiste;

c) **Le degré de participation des gouvernés à la gestion des affaires publiques.** Le rapport note que, par mauvaise gouvernance, cette participation se trouve fortement amoindrie en République démocratique du Congo et ne peut donc pas dynamiser le processus du développement humain durable. Pour prendre le cas de la femme, le rapport constate qu'elle a été instrumentalisée à des fins de propagande et de mobilisation partisane et non traitée en citoyenne à part entière. En effet, malgré son admission au droit de vote et de candidature, la création d'un ministère de promotion de la condition féminine et la nomination de ministres femmes, la situation sociale de la femme reste déplorable. Si le taux de scolarisation des filles est en nette pro-

gression depuis 1960, surtout celui de l'accès à l'université et aux instituts supérieurs, il était en 1999 encore plus faible que celui des garçons. En matière de santé, la situation de la femme est encore plus préoccupante vu la précarité des conditions de maternité et la poussée des maladies sexuellement transmissibles telles que le sida.

38. Le rapport conclut que le sous-développement humain observé en République démocratique du Congo est fondamentalement lié à la mauvaise gouvernance politique et économique. Au plan politique, le rapport met en avant les relations difficiles entre l'État et la société civile du fait d'une personnalisation systématique du pouvoir et d'une centralisation extrême des structures de l'État. Selon le rapport, la même difficulté apparaît dans les relations entre l'État et la sphère économique. La mauvaise gestion des finances et des entreprises publiques n'a pas permis de créer un environnement macroéconomique et institutionnel favorable au développement des activités économiques et sociales des ménages et des entreprises. Le rapport se termine en ouvrant des perspectives d'avenir qui devraient permettre le rétablissement de l'ensemble des pouvoirs publics sur la base des principes d'état de droit, de décentralisation administrative, de démocratie participative et de partenariat avec la société civile et le secteur privé.

VII. Coopération entre la République démocratique du Congo et le système des Nations Unies

39. La poursuite de la guerre en République démocratique du Congo en l'an 2000 pour une troisième année consécutive a rendu la situation socioéconomique de la population encore plus dramatique. À en juger par les déplacés de guerre dont le nombre est passé de 480 000 en novembre 1999 à près de 2,1 millions en juin 2001, la situation a empiré, nécessitant des ressources plus importantes et un accroissement des actions humanitaires. Malheureusement, la coopération internationale, tant bilatérale que multilatérale, est restée subordonnée aux progrès politiques, notamment la mise en oeuvre des Accords de Lusaka. Ainsi, la majorité des partenaires ont mis en place un programme d'assistance humanitaire transitant par les organisations non gouvernementales (ONG). Dans ce contexte de ressources réduites, les organismes du système des Nations Unies ont poursuivi leurs pro-

grammes de coopération en dirigeant une grande partie de leur action vers les activités humanitaires visant les groupes les plus vulnérables. En matière de développement, les efforts se sont concentrés dans les domaines de la réduction de la pauvreté comprenant les secteurs de la santé, de l'agriculture, du développement communautaire et de l'emploi, la lutte contre le VIH/sida et la promotion de la bonne gouvernance, dont les droits de l'homme et le renforcement des capacités nationales.

40. La mise en oeuvre de l'assistance du système des Nations Unies a été gênée par de nombreuses entraves. L'insuffisance des ressources financières, la difficulté d'accéder aux personnes déplacées pour des raisons de sécurité (essentiellement dans l'est du pays), et suite au refus de délivrer les autorisations administratives (en partie gouvernementales), le coût excessif du transport aérien, souvent l'unique moyen de transport restant vu la grande étendue du pays, le délabrement avancé des infrastructures routières et les difficultés de télécommunications ont été autant d'obstacles à une réponse adéquate à la crise. Les conditions d'accessibilité ont cependant évolué positivement suite à la décision prise en mars 2001 par le Président Joseph Kabila de permettre le libre accès aux organismes humanitaires sur tout le territoire, permettant ainsi l'accès à des milliers de personnes en détresse bien que, paradoxalement, dans certaines zones, surtout dans l'est du pays, l'accessibilité se soit réduite suite à l'insécurité croissante. En outre, le manque de mécanismes de coordination de l'aide publique au niveau du Gouvernement et l'absence d'un plan global et cohérent de développement n'ont pas permis une programmation durable.

41. Les efforts des organismes des Nations Unies en République démocratique du Congo ont été aussi fortement gênés par certaines décisions des autorités du pays et notamment par la mesure monétaire portant fixation administrative du taux de change de la monnaie nationale et par la politique de dédollarisation de l'économie. Cette mesure particulière a entraîné une importante érosion des budgets consacrés aux programmes de coopération, diminuant ainsi l'impact attendu sur le terrain. En réponse à leur requête, les organismes des Nations Unies ont été autorisés par le Gouvernement à appliquer un taux préférentiel de 22,5 francs congolais pour 1 dollar des États-Unis dans leurs opérations pendant la majeure partie de l'an 2000. Mais ce taux préférentiel s'est également avéré rigide par rapport à l'évolution des conditions réelles du mar-

ché des changes, et l'écart grandissant vis-à-vis du taux parallèle n'a pas permis la mise en oeuvre d'importants projets de développement. La levée en 2001 de l'interdiction d'usage et de détention de dollars ainsi que la libéralisation du taux de change auront un impact positif sur le volume et l'ampleur de l'assistance pouvant être apportée.

42. Dans le secteur agricole, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le PNUD ont collaboré à la sécurité alimentaire par un projet agricole d'urgence pour l'approvisionnement en vivres de Kinshasa et Lubumbashi, les deux plus grandes villes du pays abritant de nombreuses personnes déplacées par la guerre. Un appui en intrants agricoles et petit outillage a été donné notamment aux maraîchères. Cela a permis d'offrir aux populations de ces deux villes des légumes et autres produits maraîchers durant toute l'année et de procurer des revenus aux producteurs. Dans le cadre d'un programme agricole d'urgence dans la province du Bas-Congo, la FAO, le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont développé des synergies dans leur appui aux réfugiés, déplacés de guerre et populations d'accueil. La FAO a fourni des intrants agricoles, le PAM des vivres et le HCR la réhabilitation de certaines infrastructures sociales.

43. Le PAM a centré ses interventions sur les opérations de secours d'urgence (personnes déplacées, réfugiés et groupes vulnérables). Dans le cadre de l'assistance aux personnes déplacées et aux groupes vulnérables, plus de 23 000 tonnes de vivres ont été distribuées entre janvier 2000 et mars 2001 à plus d'un million de personnes dont 53 % d'enfants, 31 % de femmes et 16 % d'hommes. Durant la même période, près de 70 000 réfugiés ont reçu environ 7 000 tonnes de vivres.

44. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en l'an 2000, a maintenu une assistance humanitaire aux groupes les plus vulnérables, dans les zones accessibles du pays, dans les domaines de la nutrition, de la santé, de la protection des enfants et du soutien aux personnes déplacées. Dans le domaine de la santé, 534 structures sanitaires, utilisées par 4,4 millions de personnes, ont reçu des kits d'urgence et des médicaments essentiels tandis que 700 000 enfants ont été vaccinés contre la rougeole dans l'ensemble du pays et 20 000 personnes traitées contre le choléra à Goma et Kinshasa. Parallèlement, huit centres de santé ont été réhabilités dans la ville de

Kisangani. Dans le domaine de la nutrition, 16 000 enfants faméliques ont reçu un appui en lait thérapeutique dans 53 centres de nutrition, répartis dans le Katanga et les deux Kivu. Dans le domaine de l'éducation, huit écoles ont été réhabilitées à Kisangani et une école temporaire pour 800 élèves a été installée à Kinshasa. Des fournitures scolaires ont été remises à 20 000 écoliers réfugiés dans le Bas-Congo. Environ 40 000 familles déplacées dans les deux Kivu, à Kisangani et dans le Katanga ont reçu une assistance en fournitures de première nécessité et 4 400 kits pour nourrissons ont été distribués aux femmes venant d'accoucher dans les sites de déplacés à Kinshasa, dans le Bas-Congo, le Kasai et le Katanga.

45. Dans le secteur de la santé, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le PNUD ont mené des activités de réhabilitation du système sanitaire dans six zones de santé dans les provinces de Bandundu, du Bas-Congo et du Katanga. Ces activités ont amélioré l'accès de la population aux soins de santé. Outre la rénovation des infrastructures, le personnel de santé des zones en question a bénéficié d'une formation en surveillance épidémiologique. Cet appui a aussi concerné les organisations non gouvernementales et organisations à base communautaire (OAC) locales pour les activités génératrices de revenus. En effet, 11 microprojets ont été soutenus. Pour les gérer, 120 dirigeants et animateurs communautaires ont été formés. Ils ont acquis des techniques de fabrication artisanale de savon, salage de poissons, fabrication artisanale du pain, etc. Les premières évaluations ont montré une grande satisfaction des populations bénéficiaires.

46. Le HCR a entrepris un programme d'intégration locale des réfugiés dans la région d'Aru en Province orientale, la réhabilitation des infrastructures scolaires et de santé. Dans la province du Katanga, le HCR a mis en place un projet agricole dans le cadre de l'intégration locale des réfugiés angolais, projet élargi à la population autochtone grâce à l'apport de la FAO en semences et outils agricoles. Cette population bénéficie, au même titre que les réfugiés, des infrastructures médicales et scolaires construites par le HCR dans les sites de réfugiés.

47. Les masses populaires des provinces du Sud et Nord-Kivu ont bénéficié d'un programme de développement communautaire financé par le PNUD et exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Cet appui a permis la

réhabilitation des infrastructures sociales telles qu'écoles et centres de santé. Il a également permis à des groupes vulnérables de bénéficier de petites subventions pour des activités génératrices de revenus.

48. La lutte contre l'analphabétisme a été la préoccupation de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Avec la collaboration d'autres institutions des Nations Unies, elle a mené cette autre forme de lutte contre la pauvreté en des classes d'alphabétisation dans des quartiers populaires de Kinshasa par l'entremise d'une ONG dénommée « Association philanthropique des mamans au Congo » (APHILMA).

49. Les activités de vaccination, sous forme de journées nationales de vaccination (JNV) ont été réalisées avec la constitution d'un large partenariat qui a regroupé autour de l'OMS et de l'UNICEF des organes tels que la MONUC, le PAM, le HCR, le PNUD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. À l'issue de l'opération, 10 millions d'enfants de 0 à 5 ans ont été vaccinés contre la polio afin d'arrêter la transmission du virus sauvage de la polio et éradiquer cette maladie au niveau mondial; 8,8 millions d'enfants de 6 à 59 mois ont reçu une dose de vitamine A et 1,3 million d'enfants de 9 à 59 mois ont été vaccinés contre la rougeole. La plupart des organes du système des Nations Unies se sont mobilisés sur le terrain pour assurer le succès de cette opération.

50. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'OMS ont entamé une action commune de renforcement de capacité des structures d'État en matière de santé génésique, notamment pour la réduction de la mortalité maternelle. La vulgarisation des stratégies de la « santé génésique » a touché plus de 300 professionnels de la santé et autres catégories visées dans 82 zones de santé réparties dans sept provinces du pays. En outre, 21 personnes ont été formées, sur place et à l'étranger, à la technologie contraceptive.

51. Dans tous les projets/programmes mis en oeuvre par les organes du système des Nations Unies, une attention particulière est accordée au renforcement des capacités des structures appuyées. Une action importante qui mérite d'être soulignée est la formation à la prévention et la gestion des catastrophes dont ont pu bénéficier plus de 150 experts du Gouvernement et des organisations de la société civile. En effet, du 8 novembre au 15 décembre 2000, le PNUD, l'OMS, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et

l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) ont organisé, en collaboration avec le Gouvernement, une série d'ateliers sur la prévention et la gestion des catastrophes. Ces ateliers ont couvert les thèmes suivants : inondations, érosions, accidents industriels, chimiques, technologiques et écologiques, épidémies et conflits civils et personnes déplacées.

52. La lutte contre le VIH/sida a aussi mobilisé les efforts du système des Nations Unies. Pour mieux articuler cet appui, le groupe thématique VIH/sida, mis en place il y a plusieurs années, est resté opérationnel malgré le contexte particulier du pays. La présence de plusieurs armées étrangères venues des pays où la prévalence du VIH/sida est très élevée, notamment l'Ouganda, a aggravé une situation déjà très préoccupante. La sensibilisation de toutes les couches de la population, et plus spécialement les décideurs et animateurs, devenait essentielle. Pour ce faire, le système des Nations Unies a entrepris un plaidoyer à tous les niveaux. L'UNICEF, en collaboration avec d'autres organes, a appuyé le Forum national des jeunes, en donnant les moyens d'inciter les jeunes à changer de comportement.

53. La semaine internationale de lutte pour l'élimination de la pauvreté dont le thème 2000 était : « Briser le silence autour du VIH/sida » a aussi constitué un cadre idéal pour le plaidoyer auprès des autorités politiques et de toute la population. Du 16 au 24 octobre 2000, sous la coordination du PNUD, des activités ciblées ont été organisées par tous les organes du système des Nations Unies. Des sous-thèmes, dont le VIH/sida et le milieu scolaire, le VIH/sida et le mouvement associatif, le VIH/sida et le milieu carcéral, etc., ont fait l'objet de journées spéciales. Pendant toute la semaine, des discours officiels, des pièces de théâtre, des chansons, etc. amplifiés par les médias audiovisuels et la presse écrite ont porté le message à toute la population du pays. L'engagement actif du système des Nations Unies a abouti à la prise en charge de cinq participants nationaux au Forum pour le développement de l'Afrique organisé par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba en décembre 2000 avec pour thème : sida, défi majeur pour les dirigeants. En vue de préparer la contribution du Gouvernement à ce forum, un atelier national regroupant toutes les structures impliquées dans la lutte contre le sida a été entièrement financé par les organes du système des Nations Unies et en particulier le PNUD, l'UNICEF et l'OMS.

54. Dans un contexte de guerre civile, les droits de l'homme méritent une attention particulière. En effet, des deux côtés du front, la situation du respect des droits de l'homme a été on ne peut plus préoccupante. Le système des Nations Unies, avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) en tête, a mené des actions de protection, de sensibilisation et de formation d'ONG locales, activistes des droits de l'homme, dont les suivantes :

a) Protection des personnes vulnérables, d'origine tutsie ou apparentées, par un comité de suivi composé entre autres du bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du CICR. Ainsi, près de 2 000 personnes ont pu librement être évacuées vers des pays d'accueil;

b) Des missions interinstitutions, pour plaider et appuyer à divers titres, se sont rendues dans les provinces sous contrôle de la rébellion, notamment à Goma, Bukavu, Bunia et Kisangani. Des visites ont ainsi été effectuées dans les prisons de Goma, Bukavu et Bunia. Sur le territoire sous le contrôle du Gouvernement, des visites ont eu lieu à la prison de Mbuji-Mayi, province du Kasaï-Oriental et au Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa. La dernière visite a été organisée au cours de la semaine internationale pour l'élimination de la pauvreté. À cette occasion, 9 tonnes de vivres ainsi que des médicaments et des livres (contributions des organes du système des Nations Unies) ont été remis aux prisonniers;

c) Appui au regroupement des familles séparées par la guerre et suivi de la situation des droits de l'homme dans les provinces par le HCDH avec la collaboration de la MONUC;

d) Collaboration entre la Section des droits de l'homme de la MONUC et le HCDH, notamment en ce qui concerne l'appui aux institutions gouvernementales et aux organes de la société civile par deux séminaires :

i) Séminaire de formation sur les principes et mécanismes de protection des droits de l'homme pour 37 activistes des droits de l'homme des provinces du Nord et Sud-Kivu, de Maniema et de la Province orientale en août 2000;

ii) Séminaire de formation sur le rôle de l'avocat dans l'édification d'un état de droit en République démocratique du Congo en

décembre 2000 à l'intention de 50 avocats provenant des territoires sous contrôle gouvernemental;

e) Le HCDH, le HCR, la MONUC et le PNUD ont appuyé des activités de renforcement des capacités de la société civile en général et des ONG des droits de l'homme. Dans ce cadre, le Forum national des ONG des droits de l'homme a reçu un appui pour la création d'un cadre national de collaboration et de concertation. Des délégués d'ONG et le Ministère des droits humains ont été appuyés pour participer aux travaux de la cinquante-sixième session de la Commission des droits de l'homme. Un projet de renforcement des capacités du Ministère des droits humains a été élaboré. Les ONG des droits de l'homme de la ville de Goma, province du Nord-Kivu, ont été soutenues pour l'organisation d'une série d'activités dans le cadre des manifestations commémoratives du cinquante-deuxième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme;

f) Le HCDH et le PNUD ont lancé en décembre 2000, dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu, un projet commun d'appui aux initiatives locales de pacification. Ainsi, 36 personnes provenant de 18 territoires des provinces ciblées ont été formées aux méthodes de prévention, de gestion et de résolution des conflits ainsi qu'aux mécanismes et principes des droits de l'homme.

55. Par ailleurs, il faut déplorer la réduction extrême de l'aide publique au développement consécutive à la dégradation depuis le début des années 90, déjà mentionnée, des relations entre la République démocratique du Congo et ses principaux partenaires de développement. Sur ce point précis, la conférence desdits partenaires de la République démocratique du Congo (réunion des amis du Congo) de Bruxelles, en décembre 1997, qui a examiné avec le Gouvernement congolais les possibilités de mise en oeuvre du programme d'urgence de relance et de stabilisation économique du pays et de reprise de la coopération structurelle, n'a pas tenu ses promesses. Le déclenchement de la guerre en août 1998 a fourni un motif supplémentaire pour retarder la reprise escomptée.

56. Des partenaires de la République démocratique du Congo ayant ultérieurement exprimé l'intention de relancer leurs programmes de coopération, les différents programmes sectoriels élaborés avec l'appui financier et technique des institutions spécialisées des Nations Unies serviront en temps utile de documents de support aux réunions de mobilisation de ressources

et/ou de dialogues (groupes consultatifs, tables rondes, consultations sectorielles et thématiques). Pour l'instant, seules l'Union européenne et la Belgique ont officiellement confirmé la décision de la reprise sans condition de leur coopération structurelle avec le pays.

VIII. La stratégie humanitaire de l'Organisation des Nations Unies

57. En cette troisième année de guerre, la crise humanitaire en République démocratique du Congo s'est amplifiée dans tout le pays et a affecté une part grandissante de la population. En l'an 2000, cette crise s'est caractérisée essentiellement par l'acharnement des belligérants à viser particulièrement les civils, à faire systématiquement régner l'insécurité et à empêcher délibérément les organisations humanitaires d'avoir accès à des populations de plus en plus fragilisées par cet environnement chaotique.

58. Un autre aspect de cette crise a été une conscience très nette de la menace que ce conflit représente désormais pour la stabilité régionale. Plusieurs pays voisins tels que la République centrafricaine, la République du Congo, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie ont connu les débordements de cette guerre sous forme d'afflux de réfugiés, d'activités militaires incontrôlées, ou encore d'épidémies. Mais le phénomène n'a pas été restreint aux voisins. Les effets intérieurs ont été tout aussi dramatiques. Les mouvements de population et la présence massive de troupes étrangères et congolaises ont été un vecteur pour la propagation de souffrances même dans des zones épargnées par la guerre. Récemment, on a pu constater les répercussions sur les populations civiles des chutes successives d'une ville aux mains des forces opposées. Le cas des villes de Pepa ou de Pweto où les attaques ont entraîné un afflux de réfugiés (civils et militaires) vers la Zambie témoigne de l'âpreté des combats et de la frayeur des populations face aux conséquences de telles opérations militaires.

59. Au début de 2001, l'Ituri a redonné l'ultime image de l'inexistence ou de la déliquescence des structures politiques et administratives. L'exploitation des craintes par des dirigeants sans scrupules a exacerbé les antagonismes ethniques. Le désordre et le chaos qui se sont substitués au vide au niveau de l'État expliquent en partie le lourd bilan de plus de 400 morts,

illustrant le drame actuel de la République démocratique du Congo.

A. Conséquences du conflit

60. Les chiffres relatifs au nombre de personnes affectées par le conflit sont ahurissants. En 3 ans de guerre, 16 millions de personnes soit 33 % de la population ont été touchées par la guerre. Au début de 2001, une étude du Comité international de secours révélait que près de 1,7 million de personnes dont 600 000 enfants de moins de 5 ans avaient péri des conséquences de cette guerre et ceci uniquement dans l'est du pays. Environ 200 000 de ces morts sont imputables à la violence alors que le reste serait dû à la maladie, la malnutrition et l'écroulement des systèmes de santé. Dans les villes, le déficit vivrier a atteint des proportions alarmantes. Il s'élève à 1 million de tonnes et traduit la désorganisation des circuits traditionnels d'approvisionnement et d'échanges. Le renchérissement des denrées alimentaires de base qui en est la conséquence dans un contexte de baisse généralisée du pouvoir d'achat des ménages a accru le désarroi des Congolais dont 70 % disposent de moins de 1 dollar par jour pour vivre.

61. Les déplacements fréquents ont ruiné la vie de millions de personnes. Le Nord et le Sud-Kivu regroupent à eux seuls 49,5 % de cette catégorie de population. Ils sont au total plus de 2 millions de déplacés dont la majorité sont des femmes et des enfants obligés de fuir leurs maisons, de quitter leurs champs et d'abandonner tout ce qu'ils possèdent. La majorité est accueillie au sein de familles où leur présence exerce une pression énorme sur des ressources déjà maigres. Cette situation est le fruit de la campagne de terreur organisée par les soldats ou les milices et qui vise essentiellement des civils sans défense.

62. Trois cent mille réfugiés en provenance de la République démocratique du Congo ont été accueillis dans les pays voisins. Une centaine de milliers ont fui les combats en Équateur pour se réfugier en République du Congo et 10 000 se sont réfugiés en République centrafricaine. Ces dernières semaines, 5 000 personnes ont fui le Katanga pour la Zambie.

63. Dans certaines parties du pays (Équateur) la déshumanisation a atteint les limites de l'imaginable : 200 000 personnes se sont réfugiées dans les forêts pour préserver un minimum de dignité; elles n'ont plus

de vêtements, n'osent plus se montrer à l'église ni à l'hôpital, et ne veulent plus envoyer leurs enfants à l'école; elles vivent dans un état primitif et l'aide humanitaire ne peut leur parvenir.

B. Contraintes rencontrées

64. Le paradoxe de cette situation réside dans le fait que de plus en plus de personnes sont victimes de cette guerre et ont besoin de secours alors que les organes humanitaires ont délibérément été empêchés d'accéder aux victimes et d'offrir l'assistance nécessaire pour sauver des vies. Cette situation a été en outre exacerbée par des difficultés logistiques qui ont empêché les secours d'arriver dans certains endroits. Ces obstacles ont été à la fois dans les zones gouvernementales (tracasseries administratives) et les zones rebelles (insécurité). À cet égard, 30 000 déplacés au Sud-Équateur et 150 000 dans le Nord-Katanga ont été privés d'aide au cours de l'année. Par ailleurs, au vu de la magnitude de la crise congolaise, les acteurs humanitaires ont manqué de ressources financières. L'appel consolidé pour l'an 2000 évalué à 71,4 millions de dollars n'a été satisfait qu'à 61 %. Sur les 16 millions de personnes affectées par la crise, seules 50 % ont reçu une aide humanitaire, souvent sporadique.

C. Stratégie humanitaire de l'Organisation des Nations Unies

65. Pour la communauté humanitaire en République démocratique du Congo, l'an 2000 a été caractérisé par une démarche volontariste pour atténuer et amoindrir les effets dévastateurs de la guerre. Malgré les énormes difficultés évoquées, les résultats atteints ont été significatifs. L'an 2001 est caractérisé par une volonté d'expansion de l'espace humanitaire, facilitée par la décision du Président Joseph Kabila d'autoriser le libre accès des humanitaires auprès des plus vulnérables. Mais cette volonté a été mise à mal par d'autres facteurs tels que l'insécurité, l'état désastreux des infrastructures, le coût financier de l'aide. Avec l'ouverture de l'espace humanitaire, de nouveaux besoins ont été identifiés qui ne peuvent être couverts que par une augmentation des capacités sur le terrain et par une stratégie commune de tous les acteurs humanitaires dans la délivrance de l'assistance.

66. L'Organisation des Nations Unies a poursuivi ses efforts pour répondre à la crise en assurant une large présence sur l'ensemble des 11 provinces. Un succès significatif a été relevé dans certaines interventions, considérées comme des causes sacrées car elles ont eu lieu des deux côtés du front et ont été l'occasion d'une pause dans les combats en témoignage de leur universalité et aussi en signe de respect pour les actions entreprises. C'est dans cet esprit que les opérations suivantes ont pu être menées par les organes du système des Nations Unies :

a) Les journées nationales de vaccination (JNV) ont permis de vacciner plus de 10 millions d'enfants de moins de 5 ans. Le déroulement relativement satisfaisant de cette campagne de vaccination sur presque tout le territoire relève – on ne le dira jamais assez – du miracle et d'une soif ardente des parents et des professionnels de santé congolais de s'accrocher à une certaine normalité universelle;

b) Près de 28 000 étudiants ont vu leur année d'études validée grâce à l'acheminement des copies d'examens, puis des résultats des provinces vers Kinshasa;

c) Les distributions de semences et d'outils agricoles ont permis à près de 300 000 familles de retrouver les moyens nécessaires à leur survie quotidienne;

d) Des interventions humanitaires d'urgence ont pu être organisées des deux côtés du front pour secourir les populations après les combats de Kisangani. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'UNICEF, le PAM et l'OMS, avec l'appui logistique de la MONUC, ont organisé le plus important pont aérien jamais mis en place par les Nations Unies depuis le début de la guerre en 1998. Cette opération a permis de fournir environ 400 tonnes d'équipement médical et de nourriture à Kisangani. Le déploiement rapide du personnel humanitaire a permis une assistance d'urgence aux habitants de Kisangani et à 67 000 déplacés. Quatre jours après le début de cette opération, 14 tonnes d'huile de machine étaient transportées à Kisangani afin de réparer le générateur, permettant ainsi l'alimentation de l'ensemble de la ville en électricité;

e) Le principe et la réalité d'une solidarité nationale ont été mis en oeuvre grâce à des opérations de nature à préserver l'unité de la nation congolaise et un sens des priorités humaines au-delà du conflit. C'est ainsi que des épidémiologistes ont pu être transférés à

Durba et à Watsa dans le but d'identifier le virus et de combattre la fièvre hémorragique. Du matériel de protection a été mis en place dans les principaux centres de santé;

f) Dans le cadre de la préparation des JNV, une mission commune a été organisée à Gemena et Gbadolite avec les représentants de l'OMS et de l'UNICEF. À cette occasion, des vaccins ont été distribués et des négociations entamées avec les autorités du MLC pour assurer le respect des « journées de tranquillité ». Enfin, des kits médicaux et des médicaments ont été mis en place dans la plupart des centres de santé de ces deux localités;

g) La MONUC, les ONG internationales et les organes et programmes des Nations Unies travaillent activement à la réouverture de la navigation fluviale à des fins humanitaires et commerciales afin de favoriser les échanges et les flux commerciaux entre zones déficitaires et excédentaires. À ce titre, le départ de péniches humanitaires devrait permettre un échange d'articles vitaux de part et d'autre du front et servir ultérieurement le processus de mise en place de mécanismes pour instaurer la confiance et l'accessibilité en vue de l'expansion de l'espace humanitaire;

h) La composante humanitaire de la MONUC, en étroite collaboration avec la nouvelle cellule « Désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinsertion » de la MONUC, travaille à l'élaboration d'un programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinsertion des groupes armés et enfants soldats. Parallèlement, une réflexion plus large est menée au sein des organes du système des Nations Unies afin de prendre en compte les autres éléments relatifs à la démobilisation, réinsertion/réintégration socioéconomique des ex-combattants;

i) La coordination humanitaire par le traitement et l'analyse des informations, la formulation de stratégies communes reposant sur les compétences de chacun des acteurs humanitaires, la conduite de missions et d'études communes a été renforcée, ce qui a mieux fait comprendre la situation humanitaire et la définition de stratégies appropriées.

67. La mise en oeuvre de la stratégie se heurte à un problème de mobilisation de ressources. L'appel consolidé pour l'an 2001 se chiffre à 139,5 millions de dollars, montant largement en deçà des besoins face à

l'ampleur de la détresse humaine. L'appel s'articule autour d'une nouvelle stratégie qui vise différents niveaux d'intervention qui vont de la sécurité alimentaire dans les foyers à des programmes plus larges d'intervention de santé. L'objectif principal est de sauver le plus de vies possible, de soutenir les stratégies de survie et d'adaptation à la crise des communautés et de promouvoir la circulation des biens et des personnes. L'ambition de cet appel est aussi de définir les différentes couches de vulnérabilité afin de permettre des interventions plus ciblées de la communauté humanitaire. Enfin, dans le cadre de cet appel, la recherche de solutions allant au-delà de l'humanitaire *stricto sensu* est encouragée. Vu l'énorme potentiel agricole de la République démocratique du Congo, des initiatives visant à soutenir le commerce des deux côtés du front ou encore à faciliter le ravitaillement des zones déficitaires par les régions excédentaires seront stimulées grâce au développement et à la sécurisation du trafic et des échanges sur le fleuve Congo.

68. Aujourd'hui plus que jamais, la République démocratique du Congo traverse une crise multidimensionnelle profonde qui, de façon plus large, s'inscrit dans un contexte régional. Après trois ans de guerre, la population est épuisée. L'insécurité chronique, la déliquescence des structures de santé, les pénuries alimentaires et la crise économique ont corrodé les dernières velléités de survie. La carence de la gouvernance qui a toujours été pour les Congolais une source de créativité en termes de mécanismes de survie devient un obstacle insurmontable qui brise leur détermination et leur foi en l'avenir. Toutefois, les récents changements politiques et la détermination du nouveau Gouvernement congolais en faveur de la paix ouvrent de nouvelles perspectives pour les acteurs humanitaires. Celles-ci devraient s'articuler autour du processus de mise en place de groupes de travail dans les différentes zones du pays afin de définir une stratégie commune d'intervention visant à une réponse coordonnée et répondant plus efficacement aux besoins identifiés. Le contexte actuel permet à l'aide humanitaire de prendre en charge toute une série de problèmes plus spécifiques mais d'une importance vitale pour la reconstruction du pays, par la mise en place de programmes spéciaux visant par exemple la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats ou la réinstallation des personnes déplacées ou réfugiées. Il va de soi que l'expansion humanitaire a comme corollaire une plus grande implication des donateurs au niveau des ressources financières fournies mais aussi une approche plus coordonnée.

IX. Les perspectives de reconstruction

69. L'année dernière, le rapport soumis à l'Assemblée générale a insisté sur le fait que la crise du moment ne devrait pas faire perdre de vue les possibilités de changement s'offrant à la République démocratique du Congo. Cette mise en garde est encore plus actuelle aujourd'hui avec les espoirs nés de la volonté des populations congolaises de s'accorder sur la gestion concertée des affaires de leur pays. L'ouverture prônée par les nouvelles autorités sur les plans tant politique et économique que du respect des droits de l'homme, si elle se concrétise, offre de réelles perspectives pour sortir de la crise.

70. La détermination de l'Organisation des Nations Unies à amener les forces armées étrangères à quitter rapidement le territoire de la République démocratique du Congo est également source de grand espoir pour le retour à une paix durable. En vue de réussir la sortie de la crise qui se profile à l'horizon, une assistance substantielle de la communauté internationale est indispensable aux efforts de reconstruction du pays autour des axes prioritaires qui, définis dans le rapport précédent (A/55/319), sont toujours à prendre en considération. Ils concernaient, pour rappel, ce qui suit :

Axe 1 : Paix, sécurité et réconciliation

71. On reconnaît que la mise en place d'un cadre de paix et de réconciliation est une condition *sine qua non* pour la création d'un environnement favorable à la réhabilitation et à la reprise du processus du développement humain. Les activités à entreprendre dans ce domaine devront nécessairement refléter la volonté des décideurs politiques de renforcer le processus de paix. Cette dynamique devrait être appuyée par la fourniture, aux différentes instances créées pour soutenir ce processus, des moyens matériels et techniques appropriés.

Axe 2 : Préparation d'une stratégie de sortie de crise

72. Le processus de sortie de crise dans lequel le Gouvernement congolais semble s'engager est celui que lui recommandent les institutions de Bretton Woods et comprend les étapes suivantes :

a) Application, pendant un an, d'un programme intérimaire suivi par le FMI avec, comme cri-

tères de performances, la stabilisation macroéconomique et l'apurement des arriérés vis-à-vis du FMI (éventuellement au moyen d'un prêt relais);

b) Préparation, dans le cadre du programme intérimaire, d'un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) par une concertation nationale appuyée par les partenaires au développement;

c) Mise en oeuvre d'un programme de 3 ans basé sur le CSLP et appuyé par la Facilité de réduction de la pauvreté et croissance (FRPC) et éventuellement par une remise de la dette au titre de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés.

73. Des discussions en cours entre le Gouvernement congolais et les institutions de Bretton Woods, il ressort que le démarrage de la première de ces étapes se heurte déjà à un problème grave de financement extérieur vu l'attentisme persistant de la plupart des donateurs et des bailleurs. L'appui le plus urgent à apporter au pays devrait donc consister à l'aider à mobiliser les ressources par des stratégies à plusieurs axes qui iraient des actions diplomatiques destinées à améliorer l'image du pays à des programmes sectoriels et macro-économiques de qualité, en passant par des actions de paix et de bonne gouvernance.

74. Une démarche coordonnée s'impose pour ce faire, du moins au niveau du système des Nations Unies. En effet, la synergie et la complémentarité entre les actions des différents organismes seront déterminantes pour mobiliser suffisamment de moyens à la fois pour répondre aux défis que lancent les problèmes de la République démocratique du Congo, et pour saisir les quelques possibilités qu'offre la nouvelle donne politique, économique et militaire. La stratégie de sortie de crise elle-même doit articuler les actions humanitaires et les interventions de réhabilitation et de développement. Il faudra mettre l'accent sur les actions visant à renforcer les communautés de base pour leur permettre d'élaborer et de mettre en oeuvre leurs propres projets de sortie de crise, notamment dans les domaines prioritaires ci-après : réinsertion des déplacés, démobilisation et intégration des ex-combattants, lutte contre le sida, réfection des infrastructures sociales de base (écoles, hôpitaux, routes vicinales). Ces mesures devront s'allier aux interventions plus classiques et à moyen terme dans le cadre d'une stratégie globale de lutte contre la pauvreté. Déjà, le système des Nations Unies peut être mis à contribution pour préparer les éléments (statistiques, base de données, processus par-

ticipatif) nécessaires à l'élaboration de cette stratégie. On aidera ainsi le Gouvernement congolais à se doter d'un cadre d'intervention et de coordination de l'ensemble des donateurs et bailleurs de fonds.
